



L'an deux mille vingt-cinq le 6 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. THOURON Jean Marc - M. BARTHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina -M. MATHEY Dominique - M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre

Procurations : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMEY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GAY Gérard à M. THOMAS Claude – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis

Excusé(s) : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 40

Date d'affichage : 13 novembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre :

Absentions :

FINANCES

28_11_2025

Nomenclature M57 - Avenant au Règlement Budgétaire et Financier

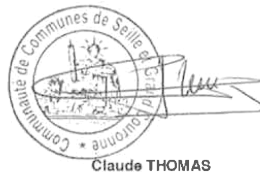
Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, rappelle l'adoption du règlement budgétaire et financier par délibération en date du 19 octobre 2023

Il propose de passer un avenant pour ajuster le règlement, notamment l'article 1.2 relatif aux autorisations de programme ou autorisations d'engagement et les crédits de paiement (AP/AE – CP) et intégrer un paragraphe sur les modalités de report des AP/AE comme suit :

Les crédits de paiement non consommés au terme d'un exercice feront l'objet d'un report automatique sur l'exercice suivant, prolongeant, le cas échéant, d'un exercice, la durée de vie de l'autorisation.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'avenant au règlement budgétaire et financier, par l'intégration d'un paragraphe supplémentaire à l'article 1.2 relatif aux autorisations de programme ou autorisations d'engagement et les crédits de paiement (AP/AE – CP) comme suit :
Les crédits de paiement non consommés au terme d'un exercice feront l'objet d'un report automatique sur l'exercice suivant, prolongeant, le cas échéant, d'un exercice, la durée de vie de l'autorisation.



Claude THOMAS
2025.11.12 15:28:54 +0100
Ref:9828803-14813323-1-D
Signature numérique
le Président